

Alternance

Le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation permettent de suivre une formation (BTS par exemple) en alternance. Vous travaillez et vous suivez vos études en même temps.

- [Contrat d'apprentissage](#)
- [Contrat de professionnalisation](#)

Questions – Réponses

- [Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation : quelles différences ?](#)
- [Contrat de professionnalisation : qui peut être tuteur ?](#)
- [Comment saisir le médiateur de l'apprentissage ?](#)

Toutes les questions réponses

Pour en savoir plus

- [Précis de l'apprentissage](#)
Source : Ministère chargé du travail

Services en ligne

- [Trouver une entreprise qui recrute en alternance](#)
Téléservice
- [Connaître les aides d'Action logement à l'alternant \(contrat d'apprentissage ou de professionnalisation\)](#)
Téléservice



Ville de

Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)